

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE VIRTUELLEMENT LE 26 JUIN 2024 À 16 H 15 ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1
Madame Carolyn Goulet, membre-parent, district 4
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

MEMBRES ABSENTS

Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2
Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4

SONT INVITÉS

Madame Laurie L'Hérault, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 16 h 15 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire, seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent être traités.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclare son conflit d'intérêts avec les points suivants :

- Contrat de travaux de construction : École secondaire de Saint-Marc - Gymnase

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

5. CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION : ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-MARC – GYMNASE

ATTENDU la résolution CA17/21-22 autorisant le Centre de services scolaire à déposer une demande de financement dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur pour un projet de gymnase à l'école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU l'aide financière de 5 368 746,46 \$ annoncé par le ministère à la suite du dépôt de la demande;

ATTENDU QU' une somme de 1 500 000 \$ en financement externe a été garantie par la fondation de l'école secondaire de Saint-Marc par le biais de généreux donateurs et par la contribution de différentes municipalités, dont la Ville de Saint-Marc-des-Carrières;

ATTENDU la résolution CA24/23-24 confirmant la participation financière du Centre de services scolaire de Portneuf au projet jusqu'à un montant de 3 000 000 \$;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de gymnase à l'école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté et Fils Inc.

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de moins de 500 000 \$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

6. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

7. AUTRES SUJETS

Aucun

8. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 28 août 2024.

9. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 16 h 23.

10. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale